

Montgeron, le

12 JUL. 2023



CABINET ABP
Madame GUISLAIN
7, Rond Point Pasteur
91330 YERRES

N/Réf : AU/CONT/BB/FDS/2023.009118 - Lettre en Recommandé avec A.R.

N° Dossier : 369095

Objet : Mise en conformité des installations d'assainissement de la propriété sise
5, allée des Platanes BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Dossier suivi par : Françoise DAILLY SECK, Assistante du Service Contrôles

Point le Président
Par délégation
Béatrice BRÉSCIA
Service Assainissement Yverres

Madame,

Le contrôle, effectué en parties communes à l'adresse citée en objet, par des agents de la Société SNAVEB, le 9 mars 2023, a mis en évidence les anomalies eaux usées suivantes :

- **rejet du siphon de sol (rez-de-chaussée) du local ordure ménagère N° 1 dans le branchement des eaux pluviales,**
- **rejet du siphon de sol (rez-de-chaussée) du local ordure ménagère N° 2 dans le branchement des eaux pluviales,**
- **rejet du siphon de sol (rez-de-chaussée) du local vélo dans le branchement des eaux pluviales.**

De plus, je vous précise que, conformément à l'article 44 du Règlement Sanitaire Départemental et à l'article 11.3 du règlement d'assainissement collectif du SyAGE, il est recommandé de prémunir le bâtiment des reflux d'eaux usées provenant du réseau public en cas de mise en charge de celui-ci. Dans le cas où des installations situées à un niveau inférieur à celui de la chaussée existent, la pose d'un dispositif anti-reflux devient obligatoire.

Si vous souhaitez des conseils techniques concernant la mise en conformité des installations, je vous invite à prendre contact avec Madame CHAMBRAS (01.69.83.72.18), secrétaire du service Contrôles, qui pourra vous proposer un rendez-vous téléphonique ou sur site.

Les travaux correctifs que vous effectuerez devront impérativement faire l'objet d'un contrôle. A cet effet, vous devrez contacter la personne citée précédemment pour convenir d'un rendez-vous.

En conséquence, si la vente devait se faire en l'état actuel, il appartiendra aux futurs propriétaires de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour mettre les installations d'assainissement en conformité avec la réglementation dans les 12 mois à compter de la date d'envoi du présent courrier.

Par ailleurs, conformément à la loi du 22 août 2021, dite « Loi climat », au-delà du délai mentionné ci-dessus, si les travaux n'ont pas été réalisés, une pénalité vous sera appliquée chaque année jusqu'à complète mise en conformité. Son montant sera équivalent à la redevance d'assainissement majorée de 400%, conformément à l'article 24 du règlement du service public de l'assainissement collectif du Syndicat*. Toutefois, cette sanction ne sera pas appliquée si vous réalisez les travaux dans les 12 mois à compter du présent courrier.

Enfin, je vous rappelle que conformément à l'article 5 du règlement d'assainissement collectif du SyAGE, il est interdit de rejeter tous déchets solides divers, tels que les lingettes et protections périodiques comme expliqué dans la plaquette ci-jointe.

Les services techniques du Syndicat sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Pour le Président
Par délégation
Bérandère BRESCIA
Directeur Assainissement Usagers
ROMAIN COLAS



PJ : 2 (rapport d'enquête + plaquette)

*A titre indicatif, pour une consommation annuelle de 120 m³ (équivalents à un foyer de 4 personnes), le montant de la pénalité serait d'environ 641€ par an.

ENQUETE DE CONFORMITE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du contrôle des parties communes d'une
copropriété

Nom :	CABINET ABP
Commune :	BOUSSY SAINT ANTOINE
Adresse :	5 ALLEE DES PLATANES
Date de l'enquête :	09/03/2023

RAPPORT DE L'ENQUETE DE CONFORMITE D'ASSAINISSEMENT

SNAVEB

608 rue du Maréchal Juin - BP 563 - ZI Vaux le Pénil
 77006 MELUN Cedex
 Tél : 01 64 79 53 66

Adresse du bien :

5 ALLEE DES PLATANES
 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE
 Parcelle n° AE 0186

Numéro dossier : 369095
 Date de l'enquête : 09/03/2023
 Date d'édition du rapport : 28/06/2023
 N° de commande : OU 230087

Adresse du branchement :

5 ALLEE DES PLATANES
 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

Type de bien : Copropriété verticale
 Année de construction : Avant 2013
 Motif de l'intervention : Contrôle des parties
 communes d'une
 copropriété

Nom du propriétaire : CABINET ABP
Adresse du propriétaire : 7 ROND POINT PASTEUR
 91330 YERRES

Météo le jour de l'enquête : Temps clair

Nom de l'occupant : CABINET ABP

Résultat de l'enquête de conformité :

NON-CONFORME

Caractéristiques générales du réseau en domaine public :

Nature du réseau	Propriétaire Réseau	Présence raccordement	Type de raccordement
EU	SyAGE	OUI	Regard de visite /section courante
EP	SyAGE	OUI	Regard de visite/section courante

Observations :

Descriptif des dispositifs de gestion d'eaux pluviales :

Type de dispositif	Localisation	Diamètre (m)	Profondeur (m)	Niveau d'eau (m)	Hauteur du trop plein (m)

Existence d'un dispositif anti-reflux : EU EP NON

Présence d'un sous-sol : OUI NON

Réutilisation d'eaux pluviales ou d'eaux de nappe dans le circuit d'eau potable : OUI NON

Observations :

Anomalies :

Les siphons de sol d'eaux usées des locaux ordures ménagères 1 et 2, du local vélos sont raccordés au réseau public d'eaux pluviales.

Kader ABDELLI
Responsable d'exploitation

Le présent rapport est établi le jour de la visite, d'après les réseaux et ouvrages déclarés par les propriétaires de l'installation ou son représentant, et accessibles visuellement par les agents. La présence d'équipements supplémentaires non visibles ou non déclarés modifierait la conclusion du présent rapport dégageant SNAVEB de toute responsabilité.

Riverain :

CABINET ABP

Adresse :

5 ALLEE DES PLATANES

Ville :

BOUSSY SAINT ANTOINE

Opérateur :

AM

Date :

09/03/2023

Dossier n°

369095

Page n°

1/2

PHOTOS ET OBSERVATIONS



Photo 1

Avant du bâtiment.



Photo 2

Arrière du bâtiment.

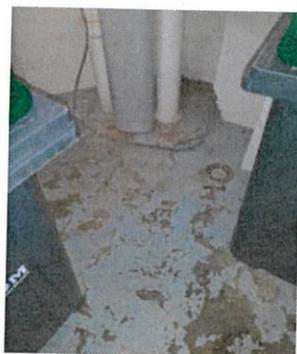


Photo 3

Le siphon de sol d'eaux usées du local ordures-ménagères 1 est raccordé au réseau public d'eaux pluviales.

Riverain :

CABINET ABP

Adresse :

5 ALLEE DES PLATANES

Ville :

BOUSSY SAINT ANTOINE

Opérateur :

AM

Page n°

2/2

Date :

09/03/2023

Dossier n°

369095

PHOTOS ET OBSERVATIONS**Photo 4**

Le siphon de sol d'eaux usées du local ordures-ménagères 2 est raccordé au réseau public d'eaux pluviales.

**Photo 5**

Le siphon de sol d'eaux usées du local vélos est raccordé au réseau public d'eaux pluviales.





Ile-de-France

Recensement des appareils sanitaires contrôlés

Adresse : 5 ALLÉE DES PLATANES BOUSSY ST ANTOINE Date : 28/03/2023

Pièces (Autres pièces à préciser)	Localisation (étage, jardin, cour, habitation)	APPAREILS SANITAIRES CONTRÔLÉS :					R (lié à un autre appareil testé)	V (Testé en visuel)	TF (Test à la fumée)									
		WC	Lavabo	Evier	Lave-linge	Lave-vaisselle				TC (Tests au Colorant)	TH (Testé par Résonance)	Gouttières	Total					
Toilettes																		
Salle de Bains																		
Salle d'eau																		
Cuisine																		
Buanderie																		
Garage																		
Sous-sol (hors pièce identifiée)																		
Murs extérieurs (bât principal)																		
Jardin ou cour																		
Annexe																		
LOCAL VO1	RDC																	
LOCAL VO2	RDC																	
LOCAL VELO	RDC																	

Observations :

Ouvrages d'infiltration ou de captaire :

Nombre de regards de visite visibles en domaine privé :

eaux usées	0
eaux pluviales	0
mixte	0

Nom et signature des enquêteurs : A. NAZERAND

Partie réservée à l'occupant, le propriétaire ou son représentant :

Je, soussigné M. Bagnat garden, occupant propriétaire ou représentant M. la Société App, propriétaire des lieux, certifie que tous les appareils sanitaires existants à cette adresse ont été présentés aux agents enquêteurs et figurent dans cet état des lieux.

- Existence d'un assainissement autonome en fonctionnement : OUI NON NON CONNU
- Existence d'un dispositif anti-reflux eaux usées : OUI NON NON CONNU
- Existence d'un dispositif anti-reflux eaux pluviales : OUI NON NON CONNU
- Existence d'une piscine : OUI NON NON CONNU => Avec rejet : OUI NON NON CONNU

Horaires : 13 H 30 (arrivée) / 14 H 15 (départ)

Signature : Bagnat

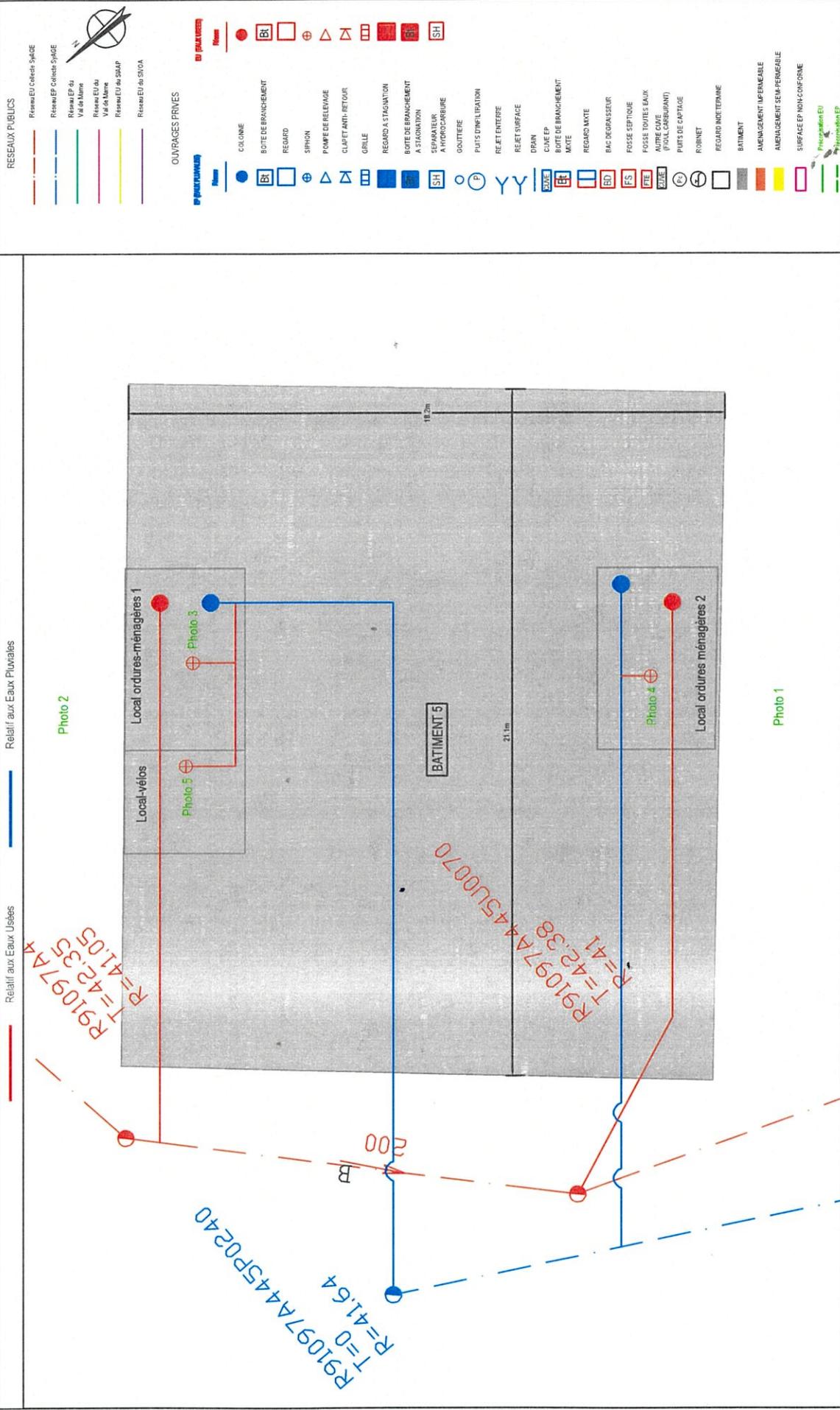
Date : 28/03/23

(Cocher la case concernée)



SCHEMA DE L'EXISTANT

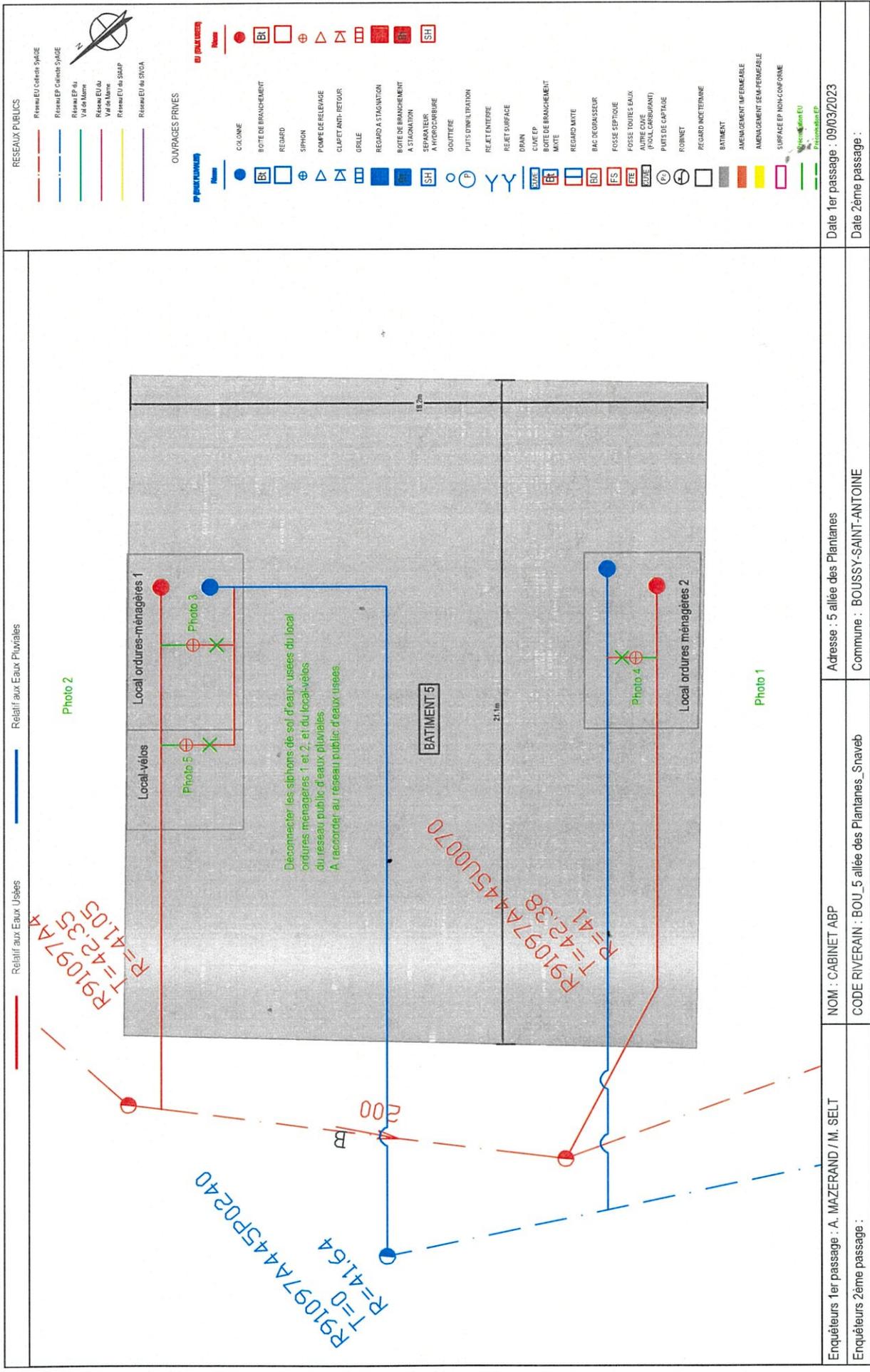
Ce document est un schéma de principe transmis à titre indicatif, une vérification préalable aux travaux est nécessaire afin de localiser au mieux les canalisations ou appareils concernés par les anomalies



Enquêteurs 1er passage : A. MAZERAND / M. SELT	NOM : CABINET ABP	Adresse : 5 allée des Plantanes	Date 1er passage : 09/03/2023
Enquêteurs 2ème passage :	CODE RIVERAIN : BOU_5 allée des Plantanes_Snavéb	Commune : BOUSSY-SAINT-ANTOINE	Date 2ème passage :

SCHEMA DE PRECONISATION

Ce document est un schéma de principe transmis à titre indicatif, une vérification préalablement aux travaux est nécessaire afin de localiser au mieux les canalisations ou appareils concernés par les anomalies



Enquêteurs 1er passage : A. MAZERAND / M. SELT	NOM : CABINET ABP	Adresse : 5 allée des Plantanes	Date 1er passage : 09/03/2023
Enquêteurs 2ème passage :	CODE RIVERAIN : BOU_5 allée des Plantanes_Snaveb	Commune : BOUSSY-SAINT-ANTOINE	Date 2ème passage :